

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 28
Excusés : 9
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. NZIMBU - M. ALCAZAR - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. GHOZELANE	à	M. BORD
M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
M. TABUY	à	M. BECQUART
M. NZIMBU	à	Mme PIOT
M. ALCAZAR	à	M. HOUDEMOND
M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025_09_29-6

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Réduction du montant des pénalités pour le marché n°2000015/16 conclu avec la société Metin services automobiles

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'acte d'engagement du marché n°2000015/16 d'acquisition d'un véhicule utilitaire thermique pour le service des espaces verts,

CONSIDERANT que le montant des pénalités de retard est disproportionné par rapport à la gravité du manquement constaté,

CONSIDERANT que la société METIN a livré le véhicule concerné par le marché dès réception du courrier d'application de pénalités de retard,

CONSIDERANT les bonnes relations commerciales entre la société METIN et la commune de Pontault-Combault depuis la réception dudit courrier,

CONSIDERANT que la réduction du montant des pénalités prévu au marché doit être approuvée par le Conseil municipal,

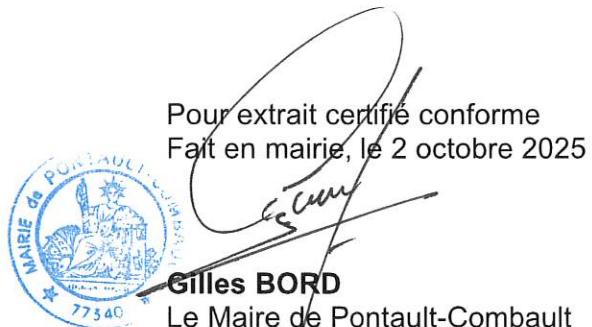
CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 17 septembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la réduction des pénalités de retard à 15 % du montant du marché, soit 6 098 euros,

CHARGE le maire de notifier la présente délibération à la société METIN et au service de gestion comptable de la Trésorerie de Chelles.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025_09_29-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025